

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Vaéra
25 Tevet 5785
25 Janvier
2025
297

Dvar Torah

VAÉRA

Il est dit au début de notre Paracha: «D-ieu adressa la parole à Moché, en disant: "Je suis l'Éternel. J'ai apparu («Vaéra») à Abraham, à Its'hak, à Yaacov, comme Divinité souveraine (E-l Chaddaï); et Mon Nom Avayah (Ma qualité d'Être immuable), Je ne Me suis pas fait connaître ... C'est pourquoi, parle ainsi aux Enfants d'Israël: 'Je suis l'Éternel...'» (Chémot 6, 3-6). Rachi commente: «Il n'est pas écrit: 'Je n'ai pas fait connaître', mais: 'Je ne Me suis pas fait connaître'. Je n'ai pas été connu d'eux dans Mon Attribut de vérité, qui fait que Je M'appelle Avayah, digne de confiance pour tenir parole. Car je leur ai fait des promesses, mais je ne les ai pas encore exécutées.» La déclaration «Je suis l'Éternel» fut le préambule de D-ieu à Son annonce qu'Il était sur le point de délivrer Son Peuple, lui faisant savoir que la raison pour laquelle Il l'avait soumis à l'Exil avait été de l'amener au niveau de conscience Divine exprimé par le Nom ineffable (Havayah). Ce Nom renvoie à l'idée que D-ieu est digne d'une confiance absolue parce qu'il indique Sa transcendance, c'est-à-dire le fait qu'Il n'est pas limité par les lois du monde créé par Lui. Ainsi, le sens des propos «Mon Nom Avayah, Je ne Me suis pas fait connaître...» est que la révélation divine («Je suis l'Éternel») qui sera maintenant révélée aux Enfants d'Israël – lors de la sortie d'Égypte et du don de la Thora – est supérieure à celle qui a été révélée aux Patriarches. Pourquoi, dans ce cas, notre Paracha est-elle appelée «Vaéra» – du nom de la révélation aux Avot – alors qu'elle traite d'une révélation supérieure («Mon attribut de vérité, qui fait que je M'appelle Avayah») que les Patriarches n'ont pas reçue? Pour

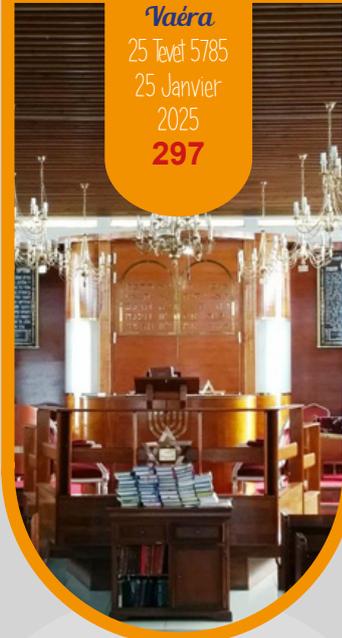
comprendre, il convient de préciser ici l'enseignement de nos Sages: «Supérieure est la force du fils à la force du père» (voir Chevout 48a). C'est-à-dire, au sens plus profond, que cette «force du fils» – qui est bien supérieure – provient aussi de la «force père», car de façon générale, «l'essence du fils émane du père». Cependant chez le père, cette force n'a pas été révélée; elle s'est révélée précisément chez son fils. Et concernant notre sujet, bien que le dévoilement du nom ineffable de D-ieu («Je suis l'Éternel») a été réservé aux Béné Israël et non Patriarches, cette manifestation venait aussi de la force de la révélation divine attribuée aux Avot («la force du père»), conformément au principe: «Les actions des Pères sont des indications pour les fils» (même si la révélation aux Patriarches en elle-même était d'un moindre degré). Et cela est également visible dans le verset de notre Paracha: «D-ieu adressa la parole à Moché, en disant: "Je suis l'Éternel. J'ai apparu («Vaéra») à Abraham, à Its'hak, à Yaacov, comme Divinité souveraine (E-l Chaddaï)... C'est pourquoi, parle ainsi aux Enfants d'Israël: 'Je suis l'Éternel...'»... Ce qui signifie que la révélation aux Enfants d'Israël découlait de la révélation faites aux Avot. Nous comprenons maintenant pourquoi notre Paracha porte le nom de «Vaéra» (la révélation aux Patriarches). En effet, puisque la révélation aux Avot est la cause qui a engendré la révélation de niveau supérieur aux Béné Israël, cette dernière est également appelée au nom de la révélation aux Patriarches («Vaéra»).

Collel

«Pourquoi Moché n'a-t-il pas trouvé logique que Pharaon l'écoute?»

Le Récit du Chabbat

À l'âge de cinq ans, Rabbi Chnéour Zalman était déjà sage et érudit. Il sentait que les portes de la Thora étaient ouvertes devant lui et il trouvait une réponse à toutes les questions difficiles qu'il rencontrait. Lorsqu'il eut huit ans, il décida d'écrire un commentaire sur la Thora. Ce commentaire



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 17h17
Motsaé Chabbat: 18h29

1) Il est interdit de remonter une montre, pas même pendant qu'elle marche, car cela entre dans le cadre de l'interdiction de «réparer un instrument».

2) Il est permis de dire à non Juif de remonter une montre pour un malade en danger à qui il faut donner à manger à des moments précis, même quand la montre s'est arrêtée. Si la montre marche, on aura le droit de dire à un non Juif de la remonter même pour l'accomplissement d'une Mitsva.

3) Si une montre est arrêtée, il sera interdit de la remuer, car on risquerait de la remettre en marche, et d'enfreindre l'interdiction de «réparer un objet».

4) Une montre quand elle marche, n'est pas Mouqtséh, et on a le droit de la déplacer, même si elle fonctionne grâce à une pile. Par contre une montre ordinaire (non en or) qui ne marche pas, qu'elle soit arrêtée parce qu'elle ne fonctionne pas bien, ou simplement parce qu'on ne l'a pas remontée avant le début du Chabbath, sera Mouqtséh et on n'aura pas le droit de la déplacer.

(D'après le livre
Chmirath Chabbath Kéhilkhata)

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Michaël Ben Léa Layani à Fradji 'Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun
à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessouada à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zulli



La perle du Chabbath

Il est écrit dans notre Paracha: «C'est Aaron et Moché, à qui D-ieu dit: "Faites sortir les Enfants d'Israël du pays d'Égypte, selon leurs légions." Ce sont eux qui parlèrent à Pharaon, roi d'Égypte, à l'effet de conduire hors d'Égypte les Enfants d'Israël; C'est Moché et Aaron» (Chemot 6, 26-27). Nous remarquons qu'au début du texte, la Thora dit: «C'est Aaron et Moché» - plaçant ainsi Aaron avant Moché. Puis, le Thora conclut: «C'est Moché et Aaron» - inversant l'ordre des noms mentionnés. A cela, **Rachi** explique: «Aaron est parfois nommé avant Moché, parfois après. C'est pour nous dire qu'ils étaient de même valeur». A propos de cette mention conjointe de Moché et Aaron, le Midrache [Bamidbar Rabba 2,1] enseigne: «'Hachem parla à Moché et à Aaron en ces termes' - A dix-huit reprises, tu trouveras Moché et Aaron égaux en correspondance avec les dix-huit bénédictions (de la Amida - hors mis celle de la 'Lamalchinim' ajoutée plus tard)... Dix-huit fois la Thora mentionne Moché et Aaron combinés, allusion aux dix-huit bénédictions.» Une explication est nécessaire pour comprendre le lien intrinsèque entre la Amida composée de dix-huit bénédictions et les dix-huit fois où Moché et Aaron ont été mentionnés ensemble dans la Thora. Rapports tout d'abord un commentaire du **Alichich Hakadoch** [Chémo]. L'exégète explique que le but de l'Exil égyptien était de purifier Israël de la contamination du serpent originel qu'il a introduite dans toute l'humanité lors du péché de l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal. Tant qu'ils n'étaient pas purifiés de la contamination du serpent, ils ne pouvaient recevoir la Thora. C'est pourquoi le Tout-Puissant a amené Israël en Exil en Égypte afin qu'ils y subissent les difficultés de l'esclavage et qu'ils se purifient de la contamination du serpent. Ainsi, l'Exil égyptien est venu corriger la fait que toutes les âmes ont péché dans la faute de l'Arbre de la Connaissance (étant chacune incluse dans celle d'Adam HaRichone) - faute qui relevait du lien entre l'homme et D-ieu. Par ailleurs, la Galout est venue aussi rectifier le péché des Chevatim de la vente de leur frère Yossef, comme l'enseigne le **Midrache** [Yalkout Chimoni - Téhilim Remez 648]: «Hachem a dit aux Tribus: 'Vous avez vendu Yossef comme esclave. Par vos vies! Vous lirez chaque année (dans la Haggada): Nous étions esclaves à Pharaon en Égypte'» - faute qui relève du lien entre l'homme et son semblable. C'est pourquoi le Tout Puissant a envoyé les deux frères, Moché et Aaron. En effet, il a envoyé Moché Rabbénou pour rétablir la relation entre Israël et leur Père céleste, en vertu de ses propres paroles: «Moi, je me tenais, en ce temps-là, entre l'Éternel et vous, pour vous exposer la parole de l'Éternel» (Dévarim 5, 5). Il a envoyé également Aaron Hacoheh pour rétablir la paix entre l'homme et son prochain car Aaron était un homme «aimant la paix et poursuivant la paix» (Avot 1, 12). Nous comprenons maintenant pourquoi Hachem a envoyé particulièrement Moché et Aaron pour faire sortir Israël de l'Exil égyptien en vue de recevoir la Thora. En effet, la Thora a été donnée à travers deux Tables dont sur l'une ont été écrites cinq Paroles relatives aux lois régissant le rapport de l'homme et D-ieu (Moché), et sur l'autre, ont été écrites cinq Paroles relatives aux Commandements régissant le rapport de l'homme et son prochain (Aaron). C'est donc pour cette raison que nos Sages ont institué de réciter la prière des «Dix-Huit Bénédictions» en correspondance avec les dix-huit fois où Moché et Aaron sont mentionnés ensemble, pour nous apprendre qu'il faut lier dans notre prière (dont le sens est l'attachement à D-ieu et par conséquent, la supplication du pardon de nos fautes) les deux aspects de Moché et Aaron; à savoir la sainteté de Moché Rabbénou pour nous repentir de la dégradation du lien de l'homme avec Hachem (permettant ainsi l'attachement parfait avec Lui) et la sainteté d'Aaron pour nous repentir de la dégradation du lien de l'homme avec son prochain (permettant ainsi la résidence de la Chékina au sein d'Israël)

fut si profond qu'il incluait tous les enseignements contenus dans les commentaires de Rachi, du Ibn Ezra et du Ramban. Les rabbins qui eurent ce commentaire devant les yeux en furent stupéfaits. Une nuit, alors que Chnéour Zalman était âgé de dix ans, il fit un terrible rêve: Il se trouvait dans le «'Heder Chéni», la salle attenante à la grande salle de prière, dans la synagogue de Lyozna, et il étudiait la Thora. Soudain, un homme connu sous le nom de Rabbi Réouven Baal Chem fit son entrée. Celui-ci était connu de tous dans la région comme guérisseur, donnant des «Ségoulot» et des médicaments de son cru à ceux qui le sollicitaient. «Tu es convoqué en «dine Thora», en procès devant le tribunal rabbinique», dit Rabbi Réouven Baal Chem au petit Chnéour Zalman dans son rêve. «Moi? Mais qu'ai-je donc fait?» répondit l'enfant. «Rentre dans la synagogue et tu connaîtras la réponse», lui dit Rabbi Réouven. L'enfant pénétra dans la synagogue et vit les trois rabbins de la ville de Lyozna enveloppés de leurs taliths, assis à la table située au sud de la synagogue. Leur faisant face, à deux mètres d'eux, se tenaient trois vieillards à l'allure vénérable, tout de blanc vêtu. Lorsque Chnéour Zalman et Rabbi Réouven se furent approchés de la table, l'un des rabbins membres du tribunal fit signe aux trois vieillards de s'approcher également. C'est alors que le rabbin qui était assis au milieu des trois s'adressa à Chnéour Zalman: «Ces trois hommes sont Rachi, Rabénou Ibn Ezra et le Ramban. Ils sont venus ici car ils t'assignent en dine Thora.» «Messieurs les rabbins, qu'ai-je fait?» demanda Chnéour Zalman. Le rabbin continua: «Chnéour Zalman, tu es assigné car tu veux leur enlever le mérite que l'on étudie leurs commentaires de la Thora. Du fait que ton commentaire inclut leurs enseignements, si tu publies le tien, plus personne n'étudiera les leurs.» Chnéour Zalman demeura silencieux. Il n'avait pas à s'excuser, car il n'avait pas eu l'intention de causer du tort à qui que ce soit. Soudain, il éclata en sanglots. Le visage ruisselant de larmes, il s'écria: «Je brulerai mon commentaire! Je le promets!» Les trois vieillards habillés de blanc se réjouirent en entendant cette promesse. Ils posèrent leurs mains sur la tête de Chnéour Zalman et dirent: «Nous te bénissons pour que tu réussisses dans ton étude. Tu mériteras de développer de nouveaux enseignements dans la Thora, au point où des milliers et des milliers de gens, dans toutes les générations jusqu'à la venue du Machia'h, marcheront dans tes voies.» Ainsi s'acheva le rêve et Chnéour Zalman se réveilla. Au matin, lorsqu'il se leva, il était très triste de ce qui s'était passé dans son rêve. Il était soucieux et décida de jeûner. La nuit suivante, il fit de nouveau le même rêve. Lorsque, la nuit d'après, le rêve se répéta une troisième fois, Chnéour Zalman se leva, se dirigea vers la bibliothèque et se saisit du commentaire qu'il avait écrit. Il sortit dans la cour, ramassa du bois et alluma un feu. Lorsque le feu fut suffisamment fort, il y jeta son manuscrit. Des années plus tard, la bénédiction des trois sages s'accomplit: Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi, connu sous le nom d'«Admour Hazakène», le «Vieux Rabbi», écrivit de nombreux livres, parmi lesquels le Choul'hane Aroukh HaRav et la Tanya. Il fut le fondateur de la 'Hassidout 'Habad et de la dynastie des Rabbis de Loubavitch qui, conformément à la bénédiction, eurent - et continuent d'avoir - un profond impact sur la vie juive dans le monde entier. **Le 24 Tévet est le jour de la Hiloula de Rabbi Chnéour Zalman.**

Réponses

Lorsqu'Hachem demanda à Moché de se rendre chez Pharaon pour lui demander de laisser partir les Enfants d'Israël, Moché rétorqua par le raisonnement suivant: «...Quoi! Les Enfants d'Israël ne m'ont pas écouté [comme il est dit (au verset 9): «ils ne l'écoutèrent point, ayant l'esprit oppressé par une dure servitude»] et Pharaon m'écouterait, moi qui suis incirconcis des lèvres (qui ai la parole embarrassée) - ערל שפתים [Arel Séfataïm]» (Chémo 6, 12). Rachi enseigne qu'il s'agit ici de l'un des dix raisonnements à fortiori קל הומור («Kal Va' homer») qui figurent dans la Thora. Comment expliquer le «Kal Va' homer» de Moché alors que les conditions de vie des Béné Israël (esclaves) et de Pharaon (roi) ne sont pas du tout comparables [nos Sages parlent alors de «Kal Va' homer» qui s'effrite]? Plusieurs réponses: **1)** Moché pensait que pour mériter la Délivrance, les Béné Israël devaient prendre sur eux le joug de la Thora, comme il est dit: «Quiconque accepte le joug de la Thora, est délivré du joug du royaume et du joug des nécessités du monde» (Avot 3, 5). Pour cela, il était nécessaire qu'ils possèdent suffisamment de liberté pour pouvoir affirmer verbalement leur désir d'adhérer à la Thora, afin d'en prendre le joug. Or, «l'esprit oppressé» (Kotser Roua'h) qui les accablait, était tellement pesant, qu'ils n'avaient aucune force d'éprouver l'envie de s'attacher à la Thora (leur bouche restait fermée). Aussi, Moché fit le raisonnement suivant: si l'accès à la Délivrance leur est fermé, contre leur gré, comment Pharaon dont le discours est à l'opposé de la Délivrance (Faro) est formé des mêmes lettres que פה רע [Pé Ra] - bouche mauvaise) peut-il exprimer le désir de laisser sortir le Peuple Juif d'Égypte [Sfat Emet]. **2)** Les Béné Israël qui n'écoutaient pas Moché étaient en fait les Réchaïm du Peuple Juif. Aussi, Moché pensait que s'il ne réussissait pas à convaincre les Réchaïm d'Israël, à plus forte raison, il lui serait impossible de persuader Pharaon, impie par excellence, de laisser partir les Béné Israël [Divré Yoël]. **3)** Bien qu'en règle générale «la parole sortie du cœur pénètre dans le cœur», si la personne à laquelle s'adresse le message est mécréant («Béli Yaal») ou triste et découragée, ce principe n'est plus approprié. En revanche, si la personne qui transmet le message est un Tsadik, il lui sera alors capable de faire pénétrer sa parole, sortie du cœur, dans le cœur de l'homme triste et découragé, mais non pas dans celui de l'homme impie. Aussi, Moché, voyant qu'il était incapable de communiquer un message persuasif aux Béné Israël (tristes et découragés), car il était «Incirconcis des lèvres - ערל שפתים», se demandait alors comment lui serait-il possible de transmettre un message convaincant à l'homme «Béli Yaal» (Pharaon) [Noam Elimélekh] **4)** Moché avait compris que l'étroitesse d'esprit («Kotser Roua'h») des Béné Israël, qui les empêchait de l'écouter, était dû à un manque d'Emouna en D-ieu. En conséquence, il lui paraissait évident (le raisonnement à fortiori קל הומור) que Pharaon, qui ne possédait aucune Emouna en D-ieu, ne puisse pas accepter sa requête [Kli Yakar] **5)** Si le prisonnier (Israël) auquel on annonce la délivrance, ne réagit pas positivement, combien plus, le tortionnaire (Pharaon) qui refuse la libération du captif, accueillera négativement la nouvelle [Tosfot] **6)** «L'esprit oppressé» (Kotser Roua'h) et «la dure servitude» (Avoda Kacha) que subissaient les Béné Israël en Égypte, étaient dus à la difficulté de se séparer de l'idolâtrie. C'est pour cela qu'ils n'écouteront pas Moché, et qu'à plus forte raison, le Pharaon, incarnation de l'idolâtrie, ne pouvait aussi l'écouter [Hatam Sofer]